ANNALES DES PRETRES-ADORATEURS



Etude Théologique

SUR DE

L'Age de la Première Communion



Nous n'avons plus à présenter à nos lecteurs le décret Quam singulari. Le but de ces notes est d'éclairer quelquesunes de ses principales dispositions. Nous nous placerons exclusivement au point de vue doctrinal et laisserons de côté les questions d'application.

Il y a, entre ce décret et celui de 1905 sur la communion quotidienne un lien facile à saisir. Une même erreur avait occasionné la rareté et le retard des communions: sous prétexte d'un respect plus grand, on exigeait, de la part du communiant, outre les dispositions essentielles, une préparation surérogatoire. Contrairement à ce préjugé, le décret de 1905 a établi la règle, que pour s'approcher même tous les jours de la Sainte Table, il suffit du minimum essentiel: le reste doit être un fruit de la communion; on n'en peut faire une condition préalable. Ce point acquis, il n'y avait plus de raison de principe pour priver de l'Eucharistie le jeune chrétien qui, d'après les lois de l'Eglise, a l'essentiel pour la recevoir. La première communion ne diffère pas substantiellement des autres communions.